

Rapport de retour d'expérience du président du GT H de la CIM sur l'étiage de l'année 2022 dans le district hydrographique international de la Meuse

Information sur l'état d'avancement du travail :

Le présent rapport fait la synthèse des éléments présentés par les membres du GT H lors de la réunion du 21 mars 2023.

Pour homogénéiser l'analyse de la situation hydrologique, les délégations avaient été invitées à renseigner des tableaux de synthèse présentés par le président du GT H lors de la réunion du 2 février 2023.

Il n'a pas été possible de définir des tableaux ou des indicateurs communs pour les informations météorologiques qui ne sont pas produites par les membres du GT H mais par les services météorologiques nationaux.

Pour des raisons de validation ou de disponibilité des données les informations hydrologiques certains tableaux de synthèse hydrologiques n'ont pu être fournis que dans le courant du mois de juin 2023.

Les informations relatives aux mesures prises pour limiter l'impact de l'étiage dans les Etats/Régions du district hydrographique international de la Meuse dépendent des usages présents sur leur territoire, des moyens techniques ou réglementaires existants ainsi que de la disponibilité de ces données aux membres du GT H qui ne sont pas nécessairement responsables de leur mise en œuvre.

Une contribution du GT A sur ce domaine pourrait permettre de compléter ce travail de retour d'expérience sur l'étiage 2022.

La réalisation de ce 1^{er} rapport permet de mesurer la charge de travail que représente pour les membres et le président du GT H l'élaboration d'un tel document et de réfléchir à des pistes potentielles d'amélioration de ce document ainsi qu'à l'organisation et à la répartition du travail si ce retour d'expérience devait être renouvelé.

I - Synthèse de la situation météorologique

Les conditions météorologiques ont été particulièrement défavorables en 2022 avec :

- Des précipitations significativement plus faibles qu'en moyenne pluriannuelle en mai, juillet et août,
- Le 2^{ème} été le plus chaud depuis le début du XX^{ème} siècle.

Le bilan en eau¹ a donc été déficitaire dès le mois d'avril sur la totalité du bassin international.

Ce déficit pluviométrique cumulé a toutefois été moins important que lors de l'année record de 1976 grâce aux précipitations de juin et septembre voire octobre.

Le détail de la situation dans les diverses parties du bassin est décrit dans les paragraphes qui suivent.

_

¹ différence arithmétique entre l'évapotranspiration et les précipitations



1 – Situation aux Pays-Bas :

Les conditions météorologiques ont été particulièrement défavorables en 2022.

Les précipitations mensuelles ont été plus faibles que les valeurs moyennes pluriannuelles sur la partie néerlandaise du bassin de la Meuse (cf. figure n°1). L'écart à la moyenne était le suivant :

- mai (de 0 à 40 mm),
- juillet (de 40 à 70 mm),
- août (de 30 à 70 mm),
- octobre (de 20 à 45 mm).

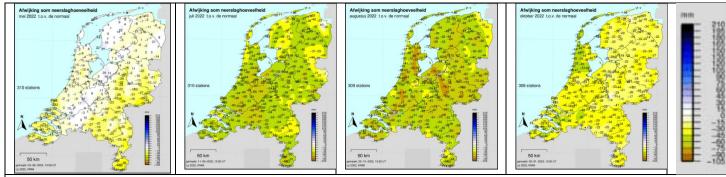
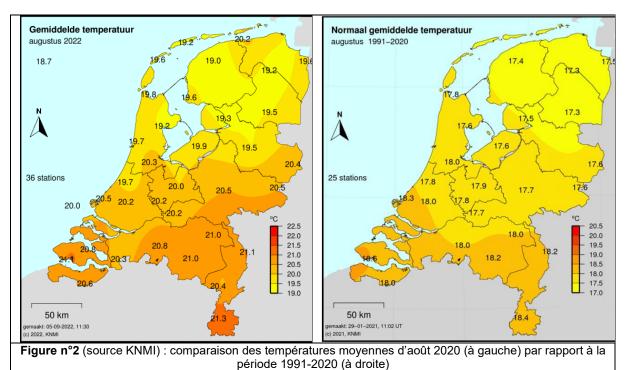


Figure n°1 (de gauche à droite – source KNMI) : écarts de précipitations par rapport à la moyenne pluriannuelle par mois en mai, juillet, août et octobre 2022

L'évapo-transpiration a par ailleurs été plus importante que dans les années passées en raison des températures élevées rencontrées : 2022 a connu pendant cette période d'étiage le deuxième été le plus chaud depuis 1901 et les températures en août ont été supérieures de 2,5 °C à 3 °C par rapport à la période 1991-2020 à l'échelle du bassin versant de la Meuse aux Pays-Bas (cf. figure n°2).



Le déficit cumulé maximal de précipitations² qui en résulte a été atteint au début du mois de septembre 2022 et s'élevait à environ 320 mm pour l'ensemble des Pays-Bas (cf. figures n°3 et 4).

_

² On parle de déficit pluviométrique lorsque la différence arithmétique entre l'évapotranspiration et les précipitations est négative



A titre de comparaison le déficit cumulé médian pour la période 1906-2021 atteint sa valeur maximale mi-août à environ 120 mm et les valeurs maximales du déficit cumulé du percentile 95 % sont de l'ordre de 260 mm (cf. figures n°1 et 2). Le bassin versant néerlandais de la Meuse présente une situation similaire à celle du reste des Pays-Bas.

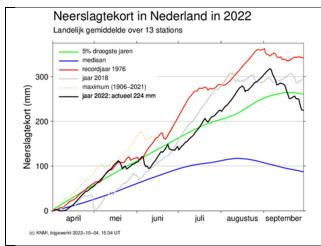
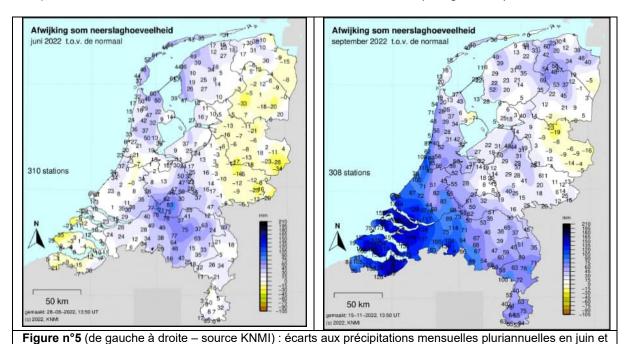


Figure 3 (source KNMI): déficits pluviométriques cumulés sur la période d'avril à septembre inclus aux Pays-Bas (année 2022 en noir, année 1976 en rouge, année 2018 en gris, médiane en bleu et percentile 95 % en vert)

Figure 4 (source KNMI) : répartition spatiale du déficit pluviométrique cumulé du 1^{er} avril au 30 septembre 2022 aux Pays-Bas

Sans les précipitations de juin et septembre, qui ont été supérieures à la moyenne (cf. figure 5), le déficit pluviométrique de l'année 2022 aurait pu atteindre les valeurs records de 1976 avec un déficit pluviométrique cumulé d'avril à septembre inclus d'environ 350 mm à l'échelle des Pays-Bas pour une valeur maximale de 380 mm à la fin du mois d'août (cf. figure n°3).



2 – Situation en Wallonie :

Les conditions météorologiques ont été également particulièrement défavorables en Wallonie avec des précipitations inférieures ou égales à celles de l'année record de 1976 en mars, mai, août et octobre (cf. figure n°6)

septembre 2022



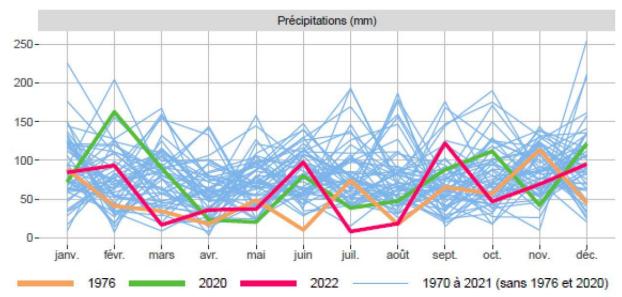
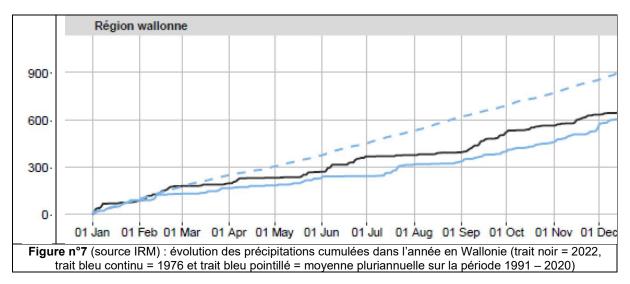


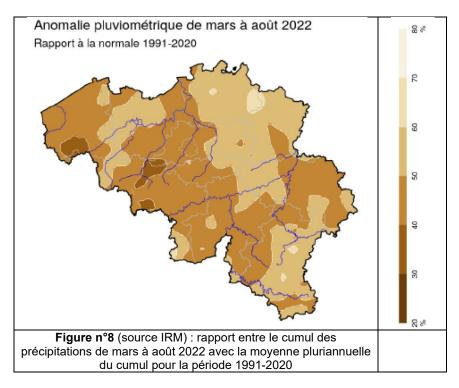
Figure n°6 (source IRM) : évolution des précipitations mensuelles en Wallonie

A titre de comparaison, les précipitations cumulées de janvier à septembre inclus pour l'année 2022 sont environ 30 % plus faibles que la moyenne pluriannuelle sur la période 1991-2020 (cf. figure n°7). Toutefois les précipitations de février, juin et septembre 2022 (cf. figure n°6) ont tout de même permis de dépasser de 100 mm environ le cumul de précipitations de 1976 à la fin du mois de septembre (cf. figure n°7).



Sur la période la plus critique de mars à août 2022, le cumul des précipitations dans la partie wallonne du bassin de la Meuse de mars à août 2022 représentait entre 40 à 70 % de la moyenne pluriannuelle sur la période 1991-2020 contre 30 à 60 % en 1976 (cf. figure n°8).





A l'exception des mois de juin et de juillet, les températures moyennes mensuelles ont été plus élevées en 2022 qu'en 1976. Il en résulte une plus importante évapotranspiration qui a conduit à un déficit pluviométrique de mars à août 2022 (cf. figure n°9).

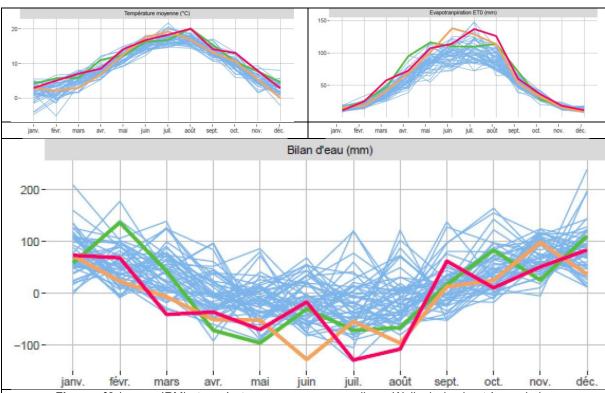


Figure n°9 (source IRM) : température moyenne mensuelle en Wallonie (en haut à gauche) – Evapotranspiration (en haut à droite) – Bilan par mois (en bas) – Les années 1976 ; 2020 et 2022 sont respectivement en orange, vert et rouge, les autres années de 1970 à 2021 sont en bleu



3 – Situation en France:

La situation sur la partie française du bassin de la Meuse a été similaire à celle précédemment décrite (cf. figure n°10) avec :

- un cumul des précipitations inférieur de 25 à 50 % à la moyenne pluriannuelle sur la période de septembre 2021 à avril 2022,
- un cumul mensuel des précipitations inférieur à la moyenne pluriannuelle en mai (de 50 à 75 %), juillet (75 %) et en août (25 %) avec un répit en juin, septembre et octobre,
- le deuxième été le plus chaud observé en France depuis au moins 1900 avec un écart de +2,3 °C par rapport à la moyenne 1991-2020 et trois vagues de chaleur : du 15 au 19 juin, du 12 au 25 juillet et du 31 juillet au 13 août, pour un total inédit depuis 1947 de 33 jours.

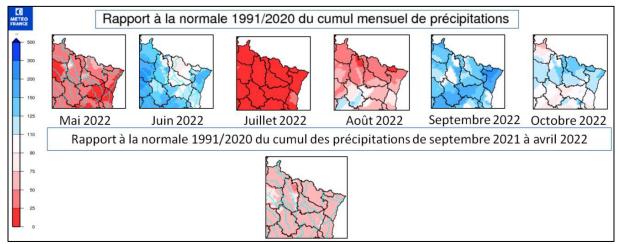


Figure n°10 (source Météo France) : rapport des précipitations mensuelles de mai à octobre 2020 par rapport à la moyenne pluriannuelle sur la période 1991-2020 dans la Région Grand Est (en haut de gauche à droite) – rapport du cumul des précipitations de septembre 2021 à avril 2022 sur la période 1991-2020 dans la Région Grand Est (en bas)

4 – Situation en Flandre:

La situation météorologique a également été très critique en Flandre bien que les fortes précipitations de 2021 aient permis de limiter les impacts en début d'année 2022. Néanmoins le mois de mars a battu des records en termes de déficit pluviométrique et les mois de juin à août ont été extrêmement secs (le mois d'août 2022 figure en 3ème position des mois les plus secs depuis le début des mesures).

II - Synthèse de la situation hydrologique

1) La situation hydrologique a été très critique pour 58 % des 26 stations du réseau de suivi en commun des étiages de la CIM (cf. figure n°11 et tableau n°1).

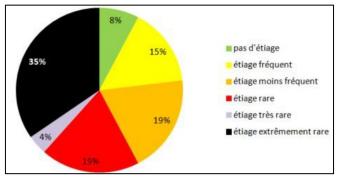


Figure n°11 : répartition du nombre de stations ayant atteint les différentes catégories d'étiage entre la semaine 23 et la semaine 43 de l'année 2022



Station	Rivière	Station hydrométrique de référence	Pas d'étiage	Etiage fréquent	Etiage moins fréquent	Etiage rare	Etiage très rare	Etiage extrêmement rare	Valeur mini	semaine
situee eii .			T < 2 ans	T = 2 ans	T = 5 ans	T = 10 ans	T = 20 ans	T = 50 ans	m3/s	
France	Meuse	Goncourt (52)	> 0,067	0,067	0,036	0,026	0,020	0,014	0,01	33
France	Vair	Soulosse (88)	> 0,365	0,365	0,264	0,223	0,194	0,166	0,15	33
France	Meuse	Chalaines (55)	> 1,52	1,52	1,03	0,838	0,707	0,584	0,45	33
France	Meuse	Saint Mihiel (55)	> 2,64	2,64	1,90	1,60	1,38	1,18	1,87	36
France	Meuse	Stenay (55)	> 7,86	7,86	5,71	4,83	4,21	3,60	4,26	36
France	Chiers	Montigny/ Chiers (54)	> 1,25	1,25	1,02	0,92	0,85	0,77	1,06	29
Wallonie	Chiers	Torgny	> 2,646	2,65	2,23	2,03	1,89	1,73	2,40	39
France	Chiers	Carignan (08)	> 8,33	8,33	6,89	6,24	<i>5,75</i>	5,24	6,90	36
France	Meuse	Sedan (08)	> 19,10	19,10	15,80	14,30	13,20		14,18	36
Wallonie	Semois	Membre	> 2,451	2,45	1,63	1,32	1,11	0,91	0,72	36
France	Semoy	Haulmé (08)	> 3,13	3,13	1,96	1,53	1,25	0,995	0,84	35
Wallonie	Viroin	Treignes	> 0,7771	0,78	0,54	0,44	0,37	0,30	0,49	36
France	Meuse	Chooz (08)	> 28,7	28,70	21,60	18,60	16,40	14,30	16,82	36
Wallonie	Lesse	Gendron	> 2,012	2,01	1,43	1,19	1,03	0,87	0,85	35
Wallonie	Sambre	Solre-sur-Sambre	> 2,255	2,26	1,81	1,61	1,46	1,31	1,53	44
Wallonie	Sambre	Namur	> 5,48	5,48	3,85	3,04	2,43	1,82	5,60	35
Wallonie	Meuse	Amay	> 39,85	39,9	28,2	23,2	19,5	15,9	29,84	35
Wallonie	Ourthe	Tabreux	> 2,706	2,71	1,83	1,49	1,26	1,05	1,08	36
Wallonie	Vesdre	Chaudfontaine	>2,945	2,95	2,25	1,89	1,59	1,26	2,21	35
Wallonie	Amblèv	Martinrive	> 3,178	3,18	2,42	2,13	1,94	1,76	1,23	33
Wallonie	Meuse	Liège (station calculée) 1	> 52,92	52,9	39,4	33,3	28,9	24,4	35,49	35
Wallonie	Meuse	Monsin (station calculée) ²	> 60	60	45	40	30	25	39,00	36
Pays-Bas	Meuse	St. Pieter	> 35	35	30	25	23	20	28,00	32
Pays-Bas	Meuse	Borgharen-dorp ³	> 10	10	10	10	10	8,3	11,00	32
Pays-Bas	Roer	Roermond	> 10	10	9	8	8	7	6,00	29
Pays-Bas	Meuse	Lith-boven	> 60	60	45	40	30	25	18,00	33

Tableau n°1: valeurs minimales du débit moyen sur 7 jours consécutifs (M7Q) atteintes dans le cadre du suivi hebdomadaire des étiages de la CIM réalisé chaque lundi du 6/06 au 7/11/22³

Deux stations seulement n'ont pas été en étiage en 2022 :

- La station de Namur sur la Sambre qui bénéficie d'un soutien d'étiage via les barrages réservoirs de l'Eau d'Heure.
- La station de Borharen-Dorp pour laquelle les valeurs seuils n'ont pas été fixées sur des bases statistiques mais en fonction de la convention de répartition des débits de la Meuse entre la Flandre et les Pays-Bas.

Les rapports de la visite technique du GT H sur le barrage réservoir de l'Eau-d'Heure organisée les 14 et 15 juin 2023 et de celle prévue en juin 2025 sur le canal Albert dans le cadre du travail de mise à jour du plan d'approche des étiages exceptionnels permettront de mieux comprendre ces deux situations particulières.

La durée⁴ et le déficit volumique⁵ pendant l'étiage 2022 ont été particulièrement importants avec pour l'ensemble des 26 stations du réseau de suivi en commun (cf. tableau n°2) :

- une durée de 987 jours en étiage moins fréquent,
- un déficit volumique de 159 Mm³ par rapport aux valeurs seuils d'étiage moins fréquent.

7

³ Synthèse établie sur la base des données brutes non validées fournies par les délégations pour le suivi en commun des étiages en 2022. La valeur minimale figurant dans le tableau pour chaque station correspond à la plus petite des <u>21 valeurs hebdomadaires calculées chaque lundi</u> sur la base des valeurs des débits journaliers des 7 jours calendaires précédents. Cette valeur peut différer de la valeur qui serait obtenue en prenant la valeur minimale des <u>147 moyennes glissantes calculées quotidiennement</u> à partir des débits des 7 jours calendaires précédents.

⁴ Nombre de jours où la moyenne des débits sur 7 jours consécutifs (M7Q) est inférieure au VCN7 pour T = 5 ans pour la période du 01/05 au 31/10/2022

⁵ Déficit volumique = Σ (M7Q - Seuil) x 86 400 s pour M7Q < VCN7 pour T = 5 ans pour la période du 01/05 au 31/10/2022



Station située en :	Rivière	Station hydrométrique de référence	Etiage moins fréquent		
situee en :		reference	T = 5 ans	Durée	
			Seuil (m3/s)	Nbre jours (3)	
France	Meuse	Goncourt	0,036	42	
France	Vair	Soulosse	0,264	48	
France	Meuse	Chalaines	1,03	59	
France	Meuse	Saint Mihiel	1,90	9	
France	Meuse	Stenay	5,71	58	
France	Chiers	Montigny/ Chiers	1,02	0	
Wallonie	Chiers	Torgny	2,23	0	
France	Chiers	Carignan	6,89	0	
France	Meuse	Sedan	15,80	33	
Wallonie	Semois	Membre	1,63	53	
France	Semoy	Haulmé	1,96	52	
Wallonie	Viroin	Treignes	0,54	27	
France	Meuse	Chooz	21,60	44	
Wallonie	Lesse	Gendron	1,43	50	
Wallonie	Sambre	Solre-sur-Sambre	1,81	38	
Wallonie	Sambre	Namur	3,85	0	
Wallonie	Meuse	Amay	28,2	0	
Wallonie	Ourthe	Tabreux	1,83	61	
Wallonie	Vesdre	Chaudfontaine	2,25	0	
Wallonie	Amblève	Martinrive	2,42	61	
Wallonie	Meuse	Liège (station calculée)	39,4	17	
Wallonie	Meuse	Monsin (station calculée)	45	39	
Pays-Bas	Meuse	St. Pieter	30	25	
Pays-Bas	Meuse	Borgharen-dorp	10	0	
Pays-Bas	Geer	Maastricht	0,94	17	
Pays-Bas	Gueule	Frontière WL	0,41	0	
Pays-Bas	Gueule	Meerssen (1)	1,23	59	
Allemagne	Rur	Stah		no data	
Pays-Bas	Roer	Roermond (2)	9	123	
Allemagne	Niers	Goch		no data	
Pays-Bas	Dommel	Bossche Broek	2,97	4	
Pays-Bas	Meuse	Lith-boven	45	68	

⁽¹⁾ Un certain nombre de données sont manquantes

Tableau n°2 : durée et déficit volumique de l'étiage pour la période du 01/05 au 31/10/22

⁽²⁾ Données issues de la station de Stah

⁽³⁾ Nombre de jours où M7Q > VCN7 pour T = 5 ans pour la période du 01.05 au 31/10/2022



2) Comment situer l'étiage de l'année 2022 par rapport aux années de référence du plan d'approche des étiages exceptionnels et la situation rencontrée depuis l'entrée en vigueur de la directive cadre sur l'eau en 2000 ?

Lorsqu'on compare la situation rencontrée depuis l'entrée en vigueur de la directive cadre sur l'eau en 2000, on constate que l'année 2022 a été la plus critique en termes d'intensité⁶ pour 42 % des stations et qu'elle est dans les 5 années les plus critiques pour 81 % des stations (cf. tableau n°3).

Station située en :	Rivière	Station hydrométrique de référence	Classement des années par ordre décroissant du VCN7					
0			1	2	3	4	5	
France	Meuse	Goncourt	2022	2020	2019	2003	2017	
France	Vair	Soulosse	2022	2020	2019	2006	2003	
France	Meuse	Chalaines	2022	2020	2019	2003	2017	
France	Meuse	Saint Mihiel	2003	2020	2009	2010	2019	
France	Meuse	Stenay	2020	2019	2022	2017	2018	
France	Chiers	Montigny/ Chiers	2005	2017	2015	2004	2011	
Wallonie	Chiers	Torgny	2011	2018	2005	2017	2020	
France	Chiers	Carignan	2011	2017	2005	2022	2006	
France	Meuse	Sedan	2020	2022	2019	2018	2017	
Wallonie	Semois	Membre	2022	2020	2019	2018	2003	
France	Semoy	Haulmé	2020	2022	2019	2018	2016	
Wallonie	Viroin	Treignes	2020	2022	2018	2011	2019	
France	Meuse	Chooz	2022	2011	2018	2003	2009	
Wallonie	Lesse	Gendron	2020	2022	2019	2018	2017	
Wallonie	Sambre	Solre-sur-Sambre	2022	2017	2020	2019	2018	
Wallonie	Sambre	Namur	2005	2020	2004	2019	2003	
Wallonie	Meuse	Amay	2022	2019	2020	2018	2017	
Wallonie	Ourthe	Tabreux	2020	2022	2018	2019	2011	
Wallonie	Vesdre	Chaudfontaine	2020	2018	2022	2019	2011	
Wallonie	Amblève	Martinrive	2022	2020	2011	2003	2019	
Wallonie	Meuse	Liège (station calculée)	2022	2020	2019	2018	2017	
Wallonie	Meuse	Monsin (station calculée)	2022	2019	2020	2018	2011	
Pays-Bas	Meuse	St. Pieter	2018	2019	2020	2022	2011	
Pays-Bas	Meuse	Borgharen-dorp	2009	2010	2018	2005	2019	
Pays-Bas	Jeker	Maastricht	2020	2019	2021	2018	2022	
Pays-Bas	Gueule	Frontière WL	2019	2011	2017/2018	2017/2018	2014/2022	
Pays-Bas	Gueule	Meerssen (2)	2022	2012	2016	2014	2021	
Allemagne	Rur	Stah	Pas de données					
Pays-Bas	Roer	Roermond	2022	2019	2015/2017	2015/2017	2020	
Allemagne	Niers	Goch	2022	2020	2018	2019	2009	
Pays-Bas	Dommel	Bossche Broek (1)	2018	2003	2022	2006	2020	
Pays-Bas	Meuse	Lith-boven	2020/2022	2020/2022	2019	2018	2017	

⁽¹⁾ De nombreuses données manquent et ont été complétées par des données provenant de la Dieze.

 Tableau n°3 : classement des années en fonction de l'intensité de l'étiage depuis l'entrée en vigueur de la DCE

Lorsqu'on compare la situation avec les années de référence du plan d'approche des étiages exceptionnels⁷, on constate que l'année 2022 n'a pas été la plus critique en termes d'intensité pour la très grande majorité des stations même si 5 stations sont en deçà des valeurs les plus basses mesurées (cf. tableau n°4).

⁽²⁾ Beaucoup de données sont manquantes dans les mois d'été de 2022

 $^{^{6}}$ VCN7 annuel calculé pour chaque année calendaire du 1/01 au 31/12

 $^{^7}$ France = 1964, 1976, 1992, 1996, 2003 - Wallonie = 1964, 1971, 1976, 1991, 1993 - Pays-Bas = 1964, 1969, 1976, 1991, 2018



Station située	Rivière	Station hydrométrique de	Comparaison de 2022 par rapport aux années de référence du plan d'approche des étiages exceptionnels				
en:		référence	Classement (1)	Année référence (2)	VCN7 ₂₀₂₂ / VCN7 _{ref} (3)		
France	Meuse	Goncourt	1	1976	47%		
France	Vair	Soulosse	1	1976	96%		
France	Meuse	Chalaines	1	2003	79%		
France	Meuse	Saint Mihiel	3	1976	186%		
France	Meuse	Stenay	2	1976	109%		
France	Chiers	Montigny/ Chiers	2	1976	191%		
Wallonie	Chiers	Torgny	Sans objet (chronique trop courte)				
France	Chiers	Carignan	3	1976	159%		
France	Meuse	Sedan	Sans objet (chronique trop courte)				
Wallonie	Semois	Membre	2	1976	145%		
France	Semoy	Haulmé	2	1976	131%		
Wallonie	Viroin	Treignes	2	1976	182%		
France	Meuse	Chooz	3	1976	154%		
Wallonie	Lesse	Gendron	2	1976	113%		
Wallonie	Sambre	Solre-sur-Sambre	Sans objet (chronique trop courte)				
Wallonie	Sambre	Namur	3	1991	670%		
Wallonie	Meuse	Amay	6	1964	313%		
Wallonie	Ourthe	Tabreux	2	1976	146%		
Wallonie	Vesdre	Chaudfontaine	3	3 1971			
Wallonie	Amblève	Martinrive	1	1991	61%		
Wallonie	Meuse	Liège (station calculée)	6	1964	191%		
Wallonie	Meuse	Monsin (station calculée)	4	1976	195%		
Pays-Bas	Meuse	St. Pieter	3	2018	118%		
Pays-Bas	Meuse	Borgharen-dorp	6*	1976	1096%*		
Pays-Bas	Geer	Maastricht	2	2018	101%		
Pays-Bas	Gueule	Frontière WL	2	2018	103%		
Pays-Bas	Gueule	Meersen (1)	1	1976	74%		
Allemagne	Rur	Stah	Pas de données				
Pays-Bas	Roer	Roermond	1	2018	85%		
Allemagne	Niers	Goch	Pas de données				
Pays-Bas	Dommel	Bossche Broek	2	2018	133%		
Pays-Bas	Meuse	Lith-boven	2	1976	425%		

^{*} En raison de la signature du traité sur le débit de la Meuse entre la Flandre et les Pays-Bas, les valeurs du VCN 7 inférieures à 8 a 10 m3/s ont rarement été observées pour la station de Borgharen depuis 1995, contrairement à la période antérieure à 1995.

Tableau n°4 : comparaison de l'année 2022 par rapport aux années de référence du plan d'approche des étiages exceptionnels⁸

_

⁽¹⁾ Beaucoup de données sont manquantes dans les mois d'été de 2022

⁸ Colonne 1 = classement de l'année 2022 par rapport aux années de référence du plan d'approche des étiages exceptionnels – Colonne 2 = année record pour la station – Colonne 3 = rapport entre le VCN7 annuel de 2022 par rapport à celui de l'année record



III - Synthèse des mesures prises dans les Etats/Régions

Les mesures qui ont été prises pour limiter l'impact de l'étiage dans les Etats/Régions ne sont pas identiques dans toutes les parties du district hydrographique international de la Meuse. Elles dépendent des usages présents sur le territoire de chaque Etat/Région, des quantités d'eau utilisées pour ces usages ainsi que des moyens techniques ou réglementaires existants (barrages réservoirs de soutien de débit des cours d'eau, solutions techniques pour réduire la consommation d'eau, décisions administratives de limitation de certains prélèvements). Le rapport rassemble donc dans les paragraphes qui suivent les informations disponibles dans les Etats/Régions.

1 – Situation dans le bassin versant de la Meuse aux Pays-Bas :

Bien que l'été 2022 ait été plus chaud et plus sec que lors de l'étiage 2018, les impacts négatifs sur les usages et les dommages économiques qui en découlent ont été moins importants grâce aux mesures prises en application du plan national de répartition de l'eau et de préparation à la sécheresse⁹ de mars 2020¹⁰.

Les conséquences des étiages ont été importantes pour plusieurs secteurs :

- Navigation: augmentation des temps d'attente dans les écluses de la Meuse et du canal Juliana, fermeture du canal reliant le Rhin à la Meuse¹¹ après la mise à l'arrêt de l'écluse de Weurt, pompages des volumes d'eau éclusés lors du passage des bateaux (dépense énergétique > 500 000 €);
- Agriculture : récoltes inférieures à la normale en raison l'interdiction de prélever les eaux de surface et les eaux souterraines pour l'irrigation ;
- Loisirs : interdiction de baignade du fait de la présence de cyanobactéries toxiques, attente prolongée pour les bateaux de plaisance aux écluses ;
- Eau potable : présence de cyanobactéries dans la Meuse et arrêt (> 1 mois) d'un prélèvement en eau de la Meuse en raison d'une pollution inconnue ; augmentation de la demande en eau potable et capacités maximales de production ; utilisation de sources alternatives;
- Ecologie : assèchement des zones naturelles et des cours d'eau, augmentation de la température de l'eau et des concentrations en polluants, mortalité piscicole et fermeture de passes à poissons.

La commission nationale sécheresse s'est réunie à plusieurs reprises et le niveau d'alarme 2¹² « pénurie d'eau réelle¹³ » a été activé du 3 août 2022 jusqu'au 21 septembre inclus.

Parmi les mesures qui ont été prises, on peut citer :

- le regroupement des bateaux dans le sas des écluses, le pompage des volumes d'eau éclusés, des travaux d'étanchéification pour limiter les fuites au niveau des portes d'écluse et l'arrêt de l'écluse de Weurt,
- Utilisation d'eaux souterraines ou de l'eau du Lek¹⁴ comme ressources alternatives à l'eau de la Meuse pour la production d'eau potable,
- Interdiction de capter les eaux de surface et les eaux souterraines pour l'irrigation.

⁹ Landelijk draaiboek waterverdeling en droogte

¹⁰ La dernière version de mars 2021 est disponible sur https://www.helpdeskwater.nl/onderwerpen/waterveiligheid/crisismanagement/landelijk-draaiboek/

¹¹ Canal de la Meuse au Waal (bras principal du Rhin)

¹² II y a 3 niveaux d'alerte

¹³ feitelijke watertekorten

 $^{^{14}}$ Affluent du Rhin qui va vers Rotterdam



2 – Situation en Wallonie:

Les mesures prises en Wallonie au plus fort de la sécheresse ont été les suivantes :

- Regroupement des bateaux aux écluses et interruption des manœuvres la nuit (entre 22h et 6h) aux écluses de Lanaye, d'Ampsin et d'Ivoz-Ramet,
- Interdiction de navigation sur le lac de Nisramont et sur les deux Ourthes,
- Réduction du tirant d'eau à 1,4 m sur la Haute Sambre,
- Pompages aux écluses pour limiter les pertes en eau,
- Soutien d'étiage de 0,75 m³/s pour la Sambre via les lâchers aux barrages de l'Eau d'Heure,
- Restriction de consommation de l'eau potable dans 23 communes (sur 262),
- Interdiction de la circulation des kayaks sur l'ensemble des cours d'eau,
- Restriction de la production hydroélectrique sur les cours d'eau non navigables,
- Limitation à 90.000 m³/j des prélèvements de l'usine de transformation d'eau potable de Tailfer¹5.
- Interdiction de baignade dans certaines zones (présence de cyanobactéries).

3 – Situation en France:

Il n'y a pas eu d'interdiction de prélèvements d'eau de surface mais plusieurs arrêtés sécheresse ¹⁶ ont été pris pour limiter l'irrigation et les prélèvements industriels ¹⁷. Des restrictions de navigation ont été prises dès le mois de mai et la navigation a été totalement arrêtée de juillet à octobre. Le service hydrométrique de la DREAL a réalisé près de 500 jaugeages pour corriger les calculs de débit à partir des hauteurs d'eau mesurées sur les cours d'eau afin d'informer les autorités compétentes pour la limitation ou l'interdiction des prélèvements ou des usages (préfets de département) via les bulletins hebdomadaires de suivi d'étiage pour la Région Grand Est ¹⁸.

4 – Situation en Flandre:

Les mesures prises en Flandre concernent principalement la limitation de la navigation, l'installation en urgence durant l'été de deux pompes supplémentaires sur le Canal Albert pour remonter vers les biefs amont les volumes d'eau éclusés lors du passage des bateaux ainsi que des restrictions de captage notamment pour l'agriculture jusque fin septembre. La consommation d'eau potable n'a pas augmenté en août et septembre 2022¹⁹ et il n'y a pas eu de mesures de restriction concernant les usages domestiques.

12

 $^{^{15}}$ Cf. phase 2 de restriction de la prise d'eau lorsque le débit moyen de la Meuse pendant 72h est en deçà de 19 m^3/s

¹⁶ Le détail des arrêtés pris pendant l'étiage 2022 est disponible sur l'internet via le lien http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp

¹⁷ La centrale nucléaire de Chooz était à l'arrêt pour travaux mais compte-tenu des débits de la Meuse, la délégation française pense qu'il aurait sans doute fallu arrêter son exploitation pendant la période la plus critique entre le 15 juillet et le 15 août 2022.

¹⁸ Les bulletins publiés en 2022 sont disponibles sur l'internet via le lien https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/bulletin-de-suividetiage-grand-est-a16960.html#ANNEE-2022

¹⁹ Pour la Flandre l'absence de hausse de la consommation d'eau potable durant l'été semble résulter de la mise en place des systèmes de récupération et de stockage des eaux de pluie depuis plus de 20 ans.